

SPORT. ÉDUCATION. FIERTÉ.

RSSEQ®

EST-DU-QUÉBEC

VOLLEYBALL

**Règlements spécifiques
de la ligue**

2023-2024

Dernière modification : 06-10-2023

VOLLEYBALL – RÈGLEMENTS SPÉCIFIQUES DE LIGUE

Article 1 – Nom de la ligue	3
Article 2 – Structure de la ligue	3
Article 3 – Composition des équipes	3
Article 4 – Surclassement	3
Article 5 – Calendrier des tournois	3
Article 6 – Identification des catégories	5
Article 7 – Coût d'inscription	6
Article 8 – Type de tournoi	6
Article 9 – Catégories et divisions	6
Article 10 – Installations	6
Article 11 – Type de rencontre	6
Article 12 – Classement, système de pointage et bris d'égalité en D4	6
Article 13 – Classement, système de pointage et bris d'égalité en D3	6
Article 14 – Ballon utilisé	7
Article 15 – Réglementation	7
Article 16 – Tempête	7
Article 17 – Entité-école	7
Article 18 – Dates et lieux des tournois	7
Article 19 – Responsable de la ligue	7
Article 20 – Délai	8
Article 21 – Récompenses	8
Article 22 – Participation	8
Annexe I – Système de points	9
Annexe II – Règle de jeu équitable	10
Annexe III – Règle anti-ping-pong	11

ARTICLE 1 – NOM DE LA LIGUE

1.1 Ligue de volleyball scolaire de l'Est-du-Québec

ARTICLE 2 – STRUCTURE DE LA LIGUE

2.1 Toutes les équipes qui sont situées sur le territoire du RSEQ Est du-Québec

ARTICLE 3 – COMPOSITION DES ÉQUIPES

3.1 Joueurs : 7 minimum cadet et juvénile, aptes à jouer
8 minimum benjamin, aptes à jouer
Aucun maximum

Un minimum de 7 joueurs en uniforme (cadet et juvénile) et 8 benjamins, aptes à jouer est requis pour débiter tous les matchs du tournoi sans quoi l'équipe perd ses matchs par défaut. Si, suite à une blessure ou raison médicale, le nombre de joueurs devient inférieur à 7, en cadet et juvénile, l'équipe pourra poursuivre la compétition à l'exception de la catégorie benjamine (règle de jeu équitable). Dans le cas où une équipe benjamine ne respecterait pas la règle de jeu équitable, voir annexe II pour la sanction.

Entraîneurs : maximum de 3 par équipe (dont au moins un certifié ou en voie de l'être niveau I, en D3)
Accompagnateurs : maximum de 2 par équipe.

Il est entendu que l'équipe qui se classera pour le championnat provincial scolaire devra respecter le règlement provincial concernant le nombre maximum de joueurs. Les élèves-athlètes qui auront joué pendant la saison, mais qui ne participeront pas au championnat provincial scolaire, ne pourront pas figurer sur l'alignement de l'équipe ni sur la liste du personnel d'encadrement lors de ce championnat (règle 8.2.1. règlement secteur RSEQ).

ARTICLE 4 – SURCLASSEMENT

4.1 Se référer à l'article 3 de la réglementation administrative pour plus de détails.

ARTICLE 5 – CALENDRIER DES TOURNOIS

5.1 Un total de 4 tournois constitue le calendrier :

Tournoi de classement par catégorie

La ligue débutera ses activités par un tournoi présaison sur 2 jours sous la formule avec ronde préliminaire suivie d'une ronde éliminatoire et de classement. Ce tournoi est obligatoire pour les équipes voulant jouer durant la saison et se présenter au Championnat régional scolaire (exception pour les équipes des Îles-de-la-Madeleine). Les équipes seront semées selon le classement de l'année précédente en tenant compte de leurs positions respectives. Lors du tournoi de classement, il y aura une réunion obligatoire des entraîneurs.

Tous les tournois réguliers de la ligue se joueront sur une seule journée.

- 5.2 Suite au présaison, certaines équipes seront obligées, selon leur classement, de s'inscrire en **D3** avec principe de motion-démotion avec les autres catégories et classes (benjamine-cadette-juvénile), ou en **D4**, circuit fermé dans sa catégorie et classe (benjamines jouant uniquement contre les benjamines). Si applicable en fonction du nombre d'inscriptions, certaines équipes devront choisir si elles évoluent en **D3** ou en **D4**. Le tableau de la page suivante explique le barème utilisé selon le nombre d'équipes inscrites.

IMPORTANT : Le RSEQ-EQ, de concert avec le comité technique de la discipline, pourra réajuster le total des équipes qui évolueront en D3 ou en D4. Cette décision aura préséance sur le tableau ci-dessous. En choisissant d'évoluer en D3 pour la saison, l'équipe sera obligée de jouer en D3 lors du régional. Cependant, les équipes de la saison en D4 qui auront conservé un pourcentage de plus de .650 pourront s'inscrire en D3 au régional s'il y a un minimum de 4 équipes inscrites pour le régional en D4 dans sa catégorie et classe. Elle ne pourra pas prendre part aux deux régionaux. S'il devait y avoir une seule équipe inscrite au régional D4, elle pourra alors s'inscrire en D3 lors du régional. Voir le tableau des barèmes.

- 5.3 Si une catégorie compte 7 équipes ou moins, il n'y aura qu'une seule classe, soit la division D3 avec formule motion-démotion.
- 5.4 Une amende de 50 \$ (payable à l'association avant le prochain tournoi) sera appliquée à une équipe qui quitte le présaison avant d'avoir fini de jouer toutes ses parties.
- 5.5 Il n'y aura pas de partie perdue par forfait durant le présaison pour une équipe qui n'aura pas le minimum de joueurs requis. Le présaison a pour but d'évaluer la véritable force des équipes en présence.

Tableau des barèmes

TOTAL équipes inscrites	Obligation d'aller en D3 (motion-démotion)	Équipe ayant le choix du D3 ou du D4	Obligation d'aller en D4 (fermé)
8 équipes	Position 1 à 4 (4 équipes minimum)	N-A	Position 5 à 8 (4 équipes minimum)
9 équipes	Position 1 à 4 (4 équipes minimum)	Position 5	Position 6 à 9 (4 équipes minimum)
10 équipes	Position 1 à 4 (4 équipes minimum)	Position 5 et 6	Position 7 à 10 (4 équipes minimum)
11 équipes	Position 1 à 4 (4 équipes minimum)	Position 5 et 6	Position 7 à 11 (5 équipes minimum)
12 équipes	Position 1 à 4 (4 équipes minimum)	Position 5, 6 et 7	Position 8 à 12 (5 équipes minimum)
13 équipes	Position 1 à 4 (4 équipes minimum)	Position 5, 6 et 7	Position 8 à 13 (6 équipes minimum)
14 équipes	Position 1 à 4 (4 équipes minimum)	Position 5, 6, 7 et 8	Position 9 à 14 (6 équipes minimum)

15 équipes	Position 1 à 5 (5 équipes minimum)	Position 6, 7 et 8	Position 9 à 15 (7 équipes minimum)
16 équipes	Position 1 à 5 (5 équipes minimum)	Position 6, 7, 8 et 9	Position 10 à 16 (7 équipes minimum)
17 équipes	Position 1 à 5 (5 équipes minimum)	Position 6, 7, 8 et 9	Position 10 à 17 (8 équipes minimum)
18 équipes et plus	Position 1 à 8 (8 équipes minimum)	Position 9 et 10	Les positions 11 à ...

Si nous avons 10 équipes et plus inscrites en D4, il sera possible de créer une 2^e division D4 selon le nombre d'équipes intéressées. Cependant, un minimum de 5 équipes sera requis par division. Si le choix est de faire une ligue D4 par secteur (est et ouest), il pourrait ne pas être possible de créer une 2^e division D4.

ARTICLE 6 – IDENTIFICATION DES CATÉGORIES

6.1 Selon les catégories en vigueur au RSEQ provincial (avec dérogation acceptée en octobre).

ARTICLE 7 – COÛT D'INSCRIPTION

7.1 Les frais d'inscription seront déterminés selon les frais d'opération de la ligue.

ARTICLE 8 – TYPE DE TOURNOI

8.1 Tournois réguliers en D4 et D4b : Les équipes joueront un nombre de 12 parties entre elles réparties sur les trois tournois de la saison dans leur catégorie et classe. Le calendrier sera équilibré selon les positions obtenues à la suite du présaison.

8.2 Tournoi régulier en D3 : Le principe de motion-démotion sera appliqué suite au premier tournoi régulier de la ligue. Ainsi, les deux premières et les deux dernières positions de chacune des poules seront déplacées.

8.2.1 Selon le nombre d'équipes, nous tenterons de balancer les poules à 5 équipes en considérant notre volonté d'avoir les 5 premières positions de chaque catégorie et classe suite au présaison dans une même poule.

8.2.2 Si nous avons une poule à 4 équipes, il y aura rotation et la présentation d'un quatrième match est défini de la façon suivante : La 1^{re} et la 4^e position de la rotation jouent un contre l'autre et la 2^e position jouera contre la 3^e position. Ces parties seront cumulatives aux préliminaires.

8.2.3 Si nous avons une poule de 6 équipes, chacune doit jouer 4 matchs tout comme les autres poules de la ligue. Nous devons donc éliminer 3 matchs, c'est-à-dire les matchs 1-4, 2-5 et 3-6.

ARTICLE 9 – CATÉGORIES ET POULES

9.1 Les catégories acceptées dans cette ligue sont : benjamin, cadet et juvénile selon les inscriptions.

9.2 L'horaire pour le tournoi de classement sera établi selon le classement final de la saison précédente et en s'assurant de faire jouer un minimum de 6 à 7 parties aux équipes cadettes et juvéniles, dans la mesure du possible, et un idéal de 8 parties aux équipes benjamines.

9.3 Formations des divisions pour le premier tournoi
Selon le choix de la catégorie par les délégués. Voir Article 8.

9.4 Division de la ligue
Selon le choix des délégués ; D3 ou D4. Voir Article 8.

ARTICLE 10 – INSTALLATIONS

10.1 Idéalement un plateau par poule de cinq équipes.

ARTICLE 11 – TYPE DE RENCONTRE

11.1 Deux sets de 25 points (pointage continu). Il devra y avoir un minimum de 2 points d'écart entre les 2 équipes pour qu'il y ait un vainqueur.

ARTICLE 12 – CLASSEMENT, SYSTÈME DE POINTAGE ET BRIS D'ÉGALITÉ EN D4

12.1 Le système de pointage en D4 sera un point par set gagné.

12.2 Si l'égalité persiste entre 2 ou plusieurs équipes à la fin de la saison régulière :

- 1) résultat du ou des matchs entre les équipes en cause;
- 2) points pour - (moins) points contre entre les équipes concernées;
- 3) points pour divisés par les points contre entre les équipes concernées (le quotient le plus élevé détermine la meilleure équipe).
- 4) points pour - (moins) points contre entre toutes les équipes.
- 5) points pour divisés par les points contre entre toutes les équipes.

ARTICLE 13 – CLASSEMENT, SYSTÈME DE POINTAGE ET BRIS D'ÉGALITÉ EN D3

13.1 Le système de pointage en D3 sera celui en ANNEXE I.

13.2 En cas d'égalité au classement des poules lors d'un tournoi, le bris se fait dans l'ordre des critères suivants, et ce, jusqu'à ce que l'égalité soit complètement brisée. Cependant, l'avantage d'un critère précédent doit être maintenu, sans jamais revenir à nouveau à un critère précédent :

1. Meilleur quotient des sets gagnés et sets perdus des rencontres opposant les équipes à égalité entre elles.

2. Meilleur quotient des points pour et des points contre des rencontres opposant les équipes à égalité entre elles.
 3. Meilleur quotient des sets gagnés et sets perdus de toutes les rencontres de la rotation (lorsque rencontres 2 de 3 sets ou comparaison intersection).
 4. Meilleur quotient des points pour et des points contre de toutes les rencontres de la rotation.
- 13.3 Lors du calcul du quotient « point pour, point contre », une partie gagnée ou perdue par forfait n'est pas considérée dans le calcul. De plus, pour le calcul du quotient de l'autre équipe à égalité, la partie jouée contre l'équipe impliquée dans le forfait n'est pas considérée.

ARTICLE 14 – BALLON UTILISÉ

- 14.1 Le ballon suggéré est le BADEN PERFECTION VX5EC blanc ou multicolore.
- 14.2 Le meilleur ballon des deux équipes en présence peut être utilisé.

ARTICLE 15 – RÉGLEMENTATION

- 15.1 Les règlements de la Fédération de Volleyball du Québec seront utilisés.
- 15.2 Les règlements spécifiques auront préséance sur les règlements officiels.
- 15.3 Le règlement anti-ping-pong sera appliqué en benjamin, voir en ANNEXE III.

ARTICLE 16 – TEMPÊTE

- 16.1 Le tournoi est remis au lendemain si possible.

ARTICLE 17 – ENTITÉ-ÉCOLE

- 17.1 La formation des équipes doit respecter l'entité-école.

ARTICLE 18 – DATES ET LIEUX DES TOURNOIS

- 18.1 Le calendrier est construit par tous les délégués présents lors de la rencontre du mois de mai et adopté au c.a. d'octobre.

ARTICLE 19 – RESPONSABLE DE LIGUE

- 19.1 M. Jonathan Lord est désigné comme responsable de la ligue et du comité technique.
- 19.2 Le comité technique a un rôle consultatif auprès du CA et des délégués du RSEQ - Est du-Québec. Il est composé de 4 à 8 membres représentants des écoles ou des CSS, nommés par le DG du RSEQ - Est du-Québec, du responsable de la ligue, du responsable des officiels, du DG et du coordonnateur du RSEQ - Est du-Québec.
- 19.3 Le comité technique se rencontre en début et en fin de saison afin de proposer des modifications à la réglementation et au fonctionnement de la ligue. Il est appelé à se rencontrer à d'autres occasions afin d'aider pour certaines décisions du responsable de ligue ou pour émettre des recommandations suivant des demandes particulières d'équipe ou d'écoles qui ne sont pas nécessairement prévues dans nos règlements de ligue ou de championnat régional. Le comité technique pourrait aussi être appelé à se prononcer sur des dossiers disciplinaires, le cas échéant.

ARTICLE 20 – DÉLAI

- 20.1 Si l'équipe ne se présente pas à l'heure prévue, celle-ci perd le premier set 25-0. Mais si elle se présente dans le délai des 10 premières minutes, elle pourra jouer le deuxième set.

ARTICLE 21 – RÉCOMPENSES

- 21.1 Une bannière permanente pour la meilleure équipe dans chacune des catégories/sexes par division des équipes participant à la ligue régie par le RSEQ-Est du Québec.

ARTICLE 22 – PARTICIPATION

- 22.1 Chaque équipe faisant partie de la ligue se doit de participer à toutes les activités de ladite ligue, c'est-à-dire au tournoi présaison, ainsi qu'aux 3 autres tournois du réseau. Une école inscrite et qui ne se présente pas à un tournoi sans raisons majeures se verra imposer une amende de 500 \$ par équipe payable au RSEQ Est-du-Québec. Le comité exécutif tranchera sur la recevabilité des raisons majeures évoquées.

ANNEXE I

SYSTÈME DE POINTS D3 (MOTION-DÉMOTION)

APPLICABLE EN 2022-2023

Suite à un tournoi régulier, l'attribution des points se fera en 4 étapes.

- 1- La première étape est de faire un classement par poule afin de déterminer les positions 1 à 5 (poule à 5) dans chaque poule. Cette étape nous permettra aussi de faire le motion-démotion pour la formation des poules du prochain tournoi.

Poule A	Position	Poule B	Position	Poule C	Position
ÉQUIPE A (JF)	2	ÉQUIPE F (JF)	1	ÉQUIPE CC (CF)	1
ÉQUIPE B (JF)	4	ÉQUIPE G (JF)	2	ÉQUIPE DD (CF)	4
ÉQUIPE BB (CF)	3	ÉQUIPE AA (CF)	5	ÉQUIPE AAA (BF)	3
ÉQUIPE D (JF)	1	ÉQUIPE C (JF)	4	ÉQUIPE BBB (BF)	2
ÉQUIPE CC (CF)	5	ÉQUIPE E (JF)	3	ÉQUIPE CCC (BF)	5

- 2- Comme il arrive que des équipes de différentes catégories s'affrontent dans une poule, la deuxième étape consiste alors à faire un classement par catégorie et classe à partir de la poule A vers les autres.

Pos tournoi	Juvenile Féminin	Pos tournoi	Cadet Féminin	Pos tournoi	Benj Féminin
1er Poule A	ÉQUIPE D (JF)	3e Poule A	ÉQUIPE BB (CF)	2e Poule C	ÉQUIPE BBB (BF)
2e Poule A	ÉQUIPE A (JF)	5e Poule A	ÉQUIPE CC (CF)	3e Poule C	ÉQUIPE AAA (BF)
4e Poule A	ÉQUIPE B (JF)	5e Poule B	ÉQUIPE AA (CF)	5e Poule C	ÉQUIPE CCC (BF)
1er Poule B	ÉQUIPE F (JF)	1er Poule C	ÉQUIPE CC (CF)		
2e Poule B	ÉQUIPE G (JF)	4e Poule C	ÉQUIPE DD (CF)		
3e Poule B	ÉQUIPE E (JF)				
4e Poule B	ÉQUIPE C (JF)				

- 3- La troisième étape consiste à répartir les points attribués selon le nombre d'équipes par catégorie et classe (si 7 équipes, de 7 à 1 pts, si 5 équipes, de 5 à 1 pts et ainsi de suite).

Juvenile Féminin	Points Tournoi	Cadet Féminin	Points Tournoi	Benj Féminin	Points Tournoi
ÉQUIPE D (JF)	7	ÉQUIPE BB (CF)	5	ÉQUIPE BBB (BF)	3
ÉQUIPE A (JF)	6	ÉQUIPE CC (CF)	4	ÉQUIPE AAA (BF)	2
ÉQUIPE B (JF)	5	ÉQUIPE AA (CF)	3	ÉQUIPE CCC (BF)	1
ÉQUIPE F (JF)	4	ÉQUIPE CC (CF)	2		
ÉQUIPE G (JF)	3	ÉQUIPE DD (CF)	1		
ÉQUIPE E (JF)	2				
ÉQUIPE C (JF)	1				

- 4- Finalement, la quatrième étape sera de cumuler les points des équipes lors des 3 tournois afin de mettre le classement à jour, et ce, par catégorie et classe. Advenant une égalité au classement général entre 2 ou plusieurs équipes, le bris d'égalité à l'article 12.2 sera appliqué.

ANNEXE II

RÈGLE DU JEU ÉQUITABLE

En saison régulière, la règle de jeu équitable ne s'appliquera pas en D3, lorsqu'une équipe benjamine affrontera une équipe cadette et/ou juvénile. Mais elle s'appliquera lorsque 2 équipes benjamines s'affronteront.

Pour la catégorie benjamine, lors d'un match, si les deux équipes ont 10 athlètes et plus, la règle du jeu équitable s'appliquera intégralement aux deux équipes, peu importe le nombre d'athlètes. C'est-à-dire que les athlètes qui n'étaient pas partants lors de la première manche devront débiter la deuxième manche (exemple : une équipe de 10 joueurs devra avoir 4 nouveaux joueurs partants à la deuxième manche, tandis qu'une équipe à 12 devra en avoir 6).

Par contre, si une des 2 équipes a moins de 10 athlètes (8 ou 9), les deux équipes pourront faire débiter le même nombre d'athlètes lors de la 2^e manche. Donc, si l'équipe « X » a 8 athlètes, les 2 athlètes qui n'ont pas débiter la première manche devront débiter la deuxième. Ce qui veut dire que l'équipe adverse pourrait faire débiter la deuxième manche avec 2 nouveaux athlètes seulement, même si elle a 10 ou 12 athlètes.

Dans les 2 situations, aucun changement ne sera toléré, et ce, pour aucun joueur avant 12 points mis à part pour les causes de blessure. Les joueurs sortis pour cause de blessure ne peuvent revenir au jeu durant la même manche.

Le non-respect de la règle de jeu équitable est considéré comme un remplacement illégal.

Lorsqu'une équipe a effectué un remplacement illégal et que le jeu a repris, la procédure suivante est à suivre dans l'ordre :

1. L'équipe est pénalisée. L'adversaire gagne un point et le service;
2. Le remplacement est corrigé;
3. Les points marqués par l'équipe fautive depuis la faute sont annulés. Les points de l'équipe adverse sont maintenus.

ANNEXE III

RÈGLE ANTI-PING-PONG

Pour la catégorie benjamine, lors d'un échange, une équipe doit obligatoirement faire un minimum de 2 contacts avant de renvoyer la balle à l'adversaire. Le jeu se déroulant au-dessus du filet n'est pas inclus dans cette clause (bloc ou attaque directe). Ce règlement a pour objectif de favoriser le développement des athlètes et d'obliger ceux-ci à construire le jeu. De cette manière, il y aura plus de contacts en jeu de la part des athlètes sur le terrain.

Ce règlement s'applique dès le tournoi présaison et pour tous les niveaux de jeu (D3, D4, D4b, etc.).